
N° 1998-2836 - urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Lyon 8° - Acquisition de deux lots de copropriété dans un immeuble situé 18, place Ambroise Courtois et appartenant aux époux Pellegrini - Département de l'action foncière - Subdivision plaine des Alpes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement d'un espace public en complément de la place Ambroise Courtois à Lyon 8°, la Communauté urbaine a déjà acquis, par voie de préemption, deux lots de copropriété représentant les 111/1 000 de l'immeuble situé 18, place Ambroise Courtois et cadastré sous le numéro 25 de la section AD.

Les époux Pellegrini, propriétaires dans cet immeuble d'un appartement de type 4 de 106 mètres carrés environ et d'une cave, constituant respectivement les lots de copropriété n° 12 et 1, ainsi que des 116/1 000 des parties communes, ont proposé à la Communauté urbaine de les acquérir.

Après négociations, ils consentiraient à céder à la Communauté urbaine leurs biens au prix de 1 050 000 F accepté par le service des domaines ;

B - Propose d'approuver ce dossier, de l'autoriser à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce dossier et autorise monsieur le président à signer le compromis de vente établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

2° - La dépense résultant de cette acquisition sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 800 - fonction 651 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,